

DÉLIBÉRATION n° 20260422-45

Objet : Désignation du conseiller municipal en charge des questions de défense

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Absent : 1
Pouvoir : 0
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance :
Amandine Jalliffier-Talmat

Transmis le : **23 AVR. 2026**

Le vingt-deux avril deux mil vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le quatorze avril deux mil vingt-six, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de son maire, Stéphane Malard. Les convocations ont été envoyées le quinze avril deux mil vingt-six.

Présents : Stéphane Malard, Arlette Vizioz, Julien Bernou, Marie Christine Rivaux, Jean-Marc Sergi, Danielle Laparra, Jacques Mollard, Corinne Cardot, Éric Bouet, Benoît Demanze, Marlène Perret-Depiaz, Érika Kiezer, David Vizioz, Amandine Jalliffier-Talmat.

Absent : Pascal Pongerard [pouvoir à Jacques Mollard].

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 du secrétaire d'État à la Défense chargé des Anciens combattants ;
Vu l'instruction ministérielle 000282 du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants relative aux correspondants défense ;

Afin de renforcer les actions de proximité et développer, au niveau local, les relations entre les services du ministère des Armées, les élus et les concitoyens, il s'agit de désigner, au sein de chaque conseil municipal, un conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce dispositif bénéficie du soutien de l'Association des maires de France (AMF).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de :

- recourir à un vote à main levée (article L2121-21 du Code général des collectivités locales) ;
- désigner Marlène Perret-Depiaz comme correspondant défense.

Fait à Saint-Maximin, les jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,
Stéphane Malard.



La secrétaire de séance,
Amandine Jalliffier-Talmat.

